

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 7 juillet 2023

N° CP-2023-6-2-8

N° applicatif 6870

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Délégation territoriale Centre Alsace

Service consulté

PRISE DE PARTICIPATION À LA SCIC "LA CITÉ DES VINS D'ALSACE"

Résumé : Le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA) ambitionne de créer à Kientzheim une Cité des Vins d'Alsace qui se veut un centre de promotion international des vins d'Alsace, pour les professionnels et le grand public. Ce projet se développera à proximité du Château de la Confrérie Saint Etienne à Kientzheim, ce qui permettra des synergies entre le Château et la future Cité des Vins.

Pour porter ce projet ambitieux, le CIVA souhaite créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Le capital de cette SCIC serait réparti en 5 collèges : les organisations professionnelles viticoles ; les bénéficiaires de la SCIC ; les collectivités publiques ; les chambres consulaires et des partenaires privés.

La Collectivité européenne d'Alsace propose, à travers ce rapport, d'intégrer le capital de la SCIC, en qualité de membre fondateur, à hauteur de 200.000 €.

La Collectivité européenne d'Alsace, de par ses compétences et son action, est un acteur important de l'écosystème économique en Alsace. Elle a accentué en 2022 sa stratégie d'attractivité pour poser les fondamentaux d'une véritable politique en faveur de l'économie de proximité afin d'accompagner les mutations économiques et industrielles et ainsi favoriser la création d'emplois. Les priorités stratégiques validées en 2023 s'inscrivent dans ce cadre concerté avec les principaux acteurs socio-économiques pour mettre en place des stratégies en faveur de l'attractivité des territoires tournées vers une véritable dynamique de développement durable et équitable.

C'est dans ce contexte, que la Collectivité européenne d'Alsace propose de s'engager aux côtés du CIVA dans le projet de création d'une Cité des Vins à Kientzheim.

1. Le projet de Cités des Vins d'Alsace

Le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA) ambitionne de créer à Kientzheim une Cité des Vins d'Alsace qui se veut un centre de promotion international des vins d'Alsace, pour les professionnels et le grand public. Ce projet se développera à proximité du Château de la Confrérie Saint Etienne à Kientzheim, ce qui permettra des synergies entre le Château et la future Cité des Vins.

Le projet se veut un lieu de rayonnement pour l'Alsace, valorisant les atouts des vins et du vignoble : son histoire, le patrimoine, la gastronomie ; les appellations, les terroirs, les paysages ; l'engagement de la filière pour l'avenir. Elle se veut également un lieu d'exception, unique, emblématique de l'Alsace et du Bassin Rhénan, un lieu 4.0 connectant au monde entier le vignoble alsacien. Enfin, un lieu de découverte ouvert aux particuliers, familles, touristes, professionnels, acteurs institutionnels/économiques/culturels, congressistes, comités d'entreprises...

2. La SCIC « Cités des Vins d'Alsace » porteuse du volet immobilier

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) a pour objet la production et la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, présentant un caractère d'utilité sociale, en particulier contribuant au développement territorial et durable de l'économie, notamment de l'économie viticole et visant à renforcer l'attractivité de l'Alsace en contribuant à son rayonnement.

C'est pourquoi, le CIVA a décidé de créer la SCIC « Cités des Vins d'Alsace » et de lui confier le portage de la Cité des Vins d'Alsace. La SCIC « Cités des Vins d'Alsace » serait donc en charge de la construction des bâtiments mais également de la future exploitation du site. Cette SCIC serait constituée pour une durée de 99 ans.

La SCIC « Cités des Vins d'Alsace » serait administrée par un Conseil d'Administration composé de représentants de ses cinq collèges d'associés :

- Collège des Organisations professionnelles viticoles (50%, 8 sièges au CA)
- Collège des bénéficiaires de la SCIC (10%, 2 sièges au CA)
- Collèges des collectivités publiques (15%, 4 sièges au CA)
- Collège des partenaires privés (15%, 3 sièges au CA)
- Collège des Chambres Consulaires (10%, 1 siège au CA)

Le capital social initial de la SCIC « Cités des Vins d'Alsace » est fixé à 1.625.000 €. Il est apporté par les membres fondateurs de la manière suivante :

- CIVA : 1.000.000 €
- Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA) : 30.000 €
- Groupement des Producteurs Négociants du Vignoble Alsacien (GPNVA) : 30.000 €
- Association Grand Conseil : 5.000 €
- Association Confrérie Saint Etienne : 5.000 €
- Association des amis du Musée du Vignoble alsacien : 5.000 €
- Collectivité européenne d'Alsace : 200.000 €
- Commune de Kaysersberg Vignoble : 5.000 €
- Crédits Agricole Alsace Vosges : 250.000 €
- Centre de Fiscalité et de Gestion du Bas-Rhin : 50.000 €
- Colmar Expo : 5.000 €
- Chambre d'Agriculture d'Alsace : 20.000 €
- CCI Alsace Eurométropole : 20.000 €

Ce capital sera variable, il pourra augmenter à tout moment soit par souscriptions nouvelles des associés, soit par admission de nouveaux membres.

Il est ainsi proposé à la Collectivité européenne d'Alsace de devenir membre fondateur de la SCIC « Cités des Vins d'Alsace » et de prendre part au capital de la dite SCIC à hauteur de 200.000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver les statuts de la Société Coopérative d'intérêt collectif « Cités des Vins d'Alsace », joints en annexe au présent rapport ;
- Approuver la prise de participation de la Collectivité européenne d'Alsace au capital de la Société Coopérative d'intérêt collectif « Cités des Vins d'Alsace » en qualité de membre fondateur à hauteur de 200.000 € ;
- M'autoriser à signer, en qualité de membre fondateur, les statuts de la Société Coopérative d'intérêt collectif « Cités des Vins d'Alsace » ;
- Préciser que le Président de la Collectivité européenne l'Alsace, ou son représentant désigné par arrêté, représente la Collectivité européenne d'Alsace au sein des instances, Assemblée générale et Conseil d'administration, de la Société Coopérative d'intérêt collectif « Cités des Vins d'Alsace ».

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération : P014O009 – Natana 4494-26-261-62.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.